



ANALYSE DE RISQUES

POUR LES AES

(ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU SANG)



THÉMATIQUE

Agents biologiques - Prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire (A.R. 17.04.2013) - Objet tranchant à usage médical : *objet ou instrument nécessaire à l'exercice de certaines activités médicales, qui est susceptible de couper, de piquer, de blesser et/ou d'infecter*. Il est considéré comme un équipement de travail (Code Bien-Être - Livre IV - Équipements de travail).

ARIS® (Analyse des Risques Intégrale et Systématique).

OBJECTIFS

Prévention des accidents causés par des instruments tranchants à usage médical ou tout contact avec du sang ou autres liquides biologiques potentiellement contaminés, dans le secteur des soins de santé.

Analyse de risques par la méthode ARIS® :

- Examiner l'ensemble des situations où les travailleurs sont susceptibles d'être blessés et/ou infectés par un objet tranchant à usage médical pendant l'exécution de leur travail, suite à une exposition au sang ou à un autre vecteur d'infection potentiel.
- Tenir compte de la technologie et du matériel utilisé, de l'organisation, des conditions de travail, des niveaux de qualification, des facteurs psychosociaux liés au travail, de l'influence des facteurs liés à l'environnement de travail.
- Remettre les conclusions et prioriser les actions à intégrer dans le plan global et plan annuel d'action.

PROGRAMME

- Réaliser l'état des lieux pour définir où l'analyse sera effectuée, par secteur, par poste ou par fonction.
- Identifier les dangers via une grille d'évaluation en les classant dans les 5 domaines suivants : *environnement de travail, équipement de travail, organisation du travail, facteurs humains, interactions*.
- Définir les indices de gravité et de fréquence des risques d'AES et les pondérer selon les mesures de prévention déjà appliquées dans l'entreprise.
- Prioriser les risques résiduels et proposer des actions de prévention à mettre en œuvre.

MÉTHODE

Analyse fonctionnelle au moyen d'un questionnaire/check-list/grille-score.

PUBLIC

Employeur, service interne de prévention.

LIEU D'INTERVENTION

Au sein de l'institution.